

N° 2025-101

OBJET :

MSP du Brevon – Cession de caves
à la SCM Kinésithérapie Lullin

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 4 juin 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme BERNAZ Célia à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. CHALENCON William à Mme TRABICHET Yannick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire d'un projet d'extension du local des kinés à l'intérieur du bâtiment de la MSP du Brevon à Lullin. Pour permettre la réalisation de ce projet, elle souligne que la commune de Lullin, par délibération de son conseil municipal prise le 24 avril 2025 a décidé de céder à la CCHC, à l'euro symbolique, une cave lui appartenant dans le bâtiment et propose désormais de céder à la SCM Kinésithérapie Lullin, à l'euro symbolique également, cette cave ainsi que 2 autres caves appartenant à la CCHC.

Elle souligne l'importance de ce projet d'extension pour le territoire de la CCHC :

- la population est vieillissante et a besoin de mobilisation fréquente pour garantir son maintien à domicile,
- les kinés ont une liste d'attente équivalente à 3 mois,
- il est nécessaire d'étoffer le nombre de kinés pour les personnes âgées, les pathologies chroniques et les personnes qui sortent d'opération,
- l'extension du cabinet pourrait permettre d'attirer un nouveau professionnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une cave appartenant à la commune de Lullin dans le bâtiment de la MSP du Brevon,
- **décide** de céder à la SCM Kinésithérapie Lullin, à l'euro symbolique, cette cave ainsi que 2 autres appartenant à la CCHC dans le même bâtiment,
- **autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes notariés correspondant ainsi que tous documents liés à cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

